

Réf: Dossier N° 122779

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « NATHAN & COMPANY » en abrégé « NATH & CO  
»

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY 22EME  
ARRONDISSEMENT PHARMACIE SAINT AMBROISE, Lot 491, Ilot  
50

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28/06/2022, et enregistrés au CEPICI le 04/07/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « NATHAN & COMPANY » en abrégé «  
NATH & CO »

Objet : ACHAT ET VENTE DE QUICAILLERIE, IMPORT-EXPORT, CONSTRUCTION DE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS, CONSTRUCTION METALLIQUE ET PYLONE, CONSTRUCTION DE ROUTE, ASSAINISSEMENT ET BITUMAGE, HYDRAULIQUE , FORAGE ET ENTRETIEN, LOCATION ET VENTE D'ENGINS , VEHICULE ET MATERIEL BTP, FOURNITURE ET EQUIPEMENT MEDICAL , ELECTRICITE MT/BT, AMENAGEMENT FONCIER, LOTISSEMENT, GESTION IMMOBILIER, CABINET CONSEIL INDEPENDANT ET BUREAU D'ETUDE, EVENEMENTIEL, DIVERS.

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL :  
L'ACQUISITION, LA LOCATION ET LA VENTE DE TOUS BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES. L'EMPRUNT DE TOUTES LES SOMMES AUPRES DE TOUS ETABLISSEMENTS FINANCIERS AVEC POSSIBILITE DE DONNER EN GARANTIE TOUT OU PARTIE DES BIENS SOCIAUX. LA PRISE EN LOCATION GERANCE DE TOUS FONDS DE COMMERCE. LA PRISE DE PARTICIPATION DANS TOUTE SOCIETE EXISTANTE OU DEVANT ETRE CREEE ET GENERALEMENT, TOUTE OPERATIONS FINANCIERES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES, MOBILIERES ET IMMOBILIERE, SE RAPPORTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET SOCIAL OU POUVANT EN FACILITER L'EXTENSION OU LE DEVELOPPEMENT

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et

entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY 22EME  
ARRONDISSEMENT PHARMACIE SAINT AMBROISE, Lot 491, Ilot  
50

Dirigeant(s) : Mlle ERDJAH EPSE ERDJAH JULIETTE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-06544 du 21/07/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°32784/GTCA/RC/2022 du 21/07/2022

